

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

46

n°
Octobre
Novembre
Décembre
2015

P 6-7

Rencontre avec les ados des locaux jeunes



P 4

Halte aux incivilités
en déchèterie



P 9

Charte Natura 2000 :
témoignage



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage • Le Gua • Marennes •
Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •
www.bassin-de-marennes.com



« Préservons notre territoire »

En septembre dernier, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont mis en place une coopération afin d'animer de manière conjointe et concertée l'ensemble des actions de préservation et de valorisation du marais de Brouage. Une entente intercommunautaire qui permettra d'apporter une vision globale et de mutualiser les moyens humains et financiers indispensables à la réussite de notre dessein commun.

Équipement sportif

Les travaux du futur dojo et du stade d'athlétisme se poursuivent. Ces deux équipements, mutualisés en un seul et même endroit, permettront entre autres d'améliorer les conditions d'accueil du public, d'accueillir des activités de compétition et, plus largement, d'enrichir l'offre sportive sur le territoire. Le bâtiment sera livré fin 2015 pour une ouverture au public prévue début 2016.

15 décembre

Le 15 décembre prochain, dès 18h30 au Centre de loisirs et d'animation de Marennes, j'ai le plaisir de vous convier, habitants, entrepreneurs, élus, représentants associatifs, à la réunion publique de lancement de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes. C'est là que vous pourrez exprimer vos souhaits et vos attentes en matière de développement durable afin de construire ensemble un plan d'actions pour demain. Je vous attends nombreux à ce rendez-vous !

Le Président
Mickaël Vallet

Parties républicaines
Mickaël Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication: Jean-François Lagarde - Rédaction: Justine Roullé
Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.
Conception maquette: RC2C
Impression: Imprimerie Mingot
Crédits photographiques: CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 000 exemplaires

Chars à voile pour les jeunes de la Communauté de Communes.

Sommaire

3 ici et maintenant

Une politique orientée vers le développement durable

4 à voir, à savoir

Les agents de déchetteries sont les cibles d'incivilités
OCEAN donne une seconde vie à vos objets
Les chiffres encourageants de la collecte des déchets

6 grandir ensemble

Rencontre avec les quatre locaux jeunes

8 protéger l'environnement

Une union inter-communautaire pour le marais de Brouage
Charte Natura 2000 : témoignage d'un signataire

10 développer l'activité

Un sellier garnisseur s'installe à Marennes
Visite de l'exploitation ostréicole de David Hervé

12 aménager l'espace

Des aides exceptionnelles pour améliorer l'habitat
Inauguration de la résidence Les Coquelicots au Gua
Préserver la santé et la sécurité des salariés

14 à voir, à savoir

Découvrir le bassin de Marennes à vélo
Équipement sportif : le chantier se poursuit



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur
www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Agenda 21 : en route vers le développement durable !

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes poursuit depuis plusieurs années une politique orientée vers le développement durable. Nouveau témoignage de cette préoccupation, l'intercommunalité a lancé en septembre dernier, de manière volontaire, l'élaboration de son Agenda 21. Voici quelques précisions...



Une ambition forte, un logo identifiable



Pour illustrer notre engagement en matière de développement durable, un logo Agenda 21, représentant un oiseau en origami qui déploie ses ailes vers l'avenir, vous permettra d'identifier les actions en lien avec le développement durable de notre territoire.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21 signifie, de manière littérale, « ce qu'il faut faire pour le XXI^e siècle ». Outil proposé lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 est un programme d'actions concret, à construire et à mettre en œuvre à l'échelle locale (nos villes, nos intercommunalités...), pour agir en faveur du développement durable. Il s'agit de réfléchir à l'avenir du territoire, en prenant en compte à la fois des problématiques environnementales (eau, énergie, déchets...), sociales (emploi, solidarité, loisirs...), et économiques (attractivité

du territoire, commerces, consommation responsable...), tout en veillant à faire participer le plus grand nombre à la démarche (habitant, salarié d'une entreprise, responsable associatif, commerçant...).

Tous concernés !

Il s'agit donc pour la CdC de définir des objectifs et des moyens destinés à renforcer les solidarités, à contribuer à l'épanouissement de chacun ou encore à faire évoluer nos modes de consommation. Autant de questions qui nous concernent tous.

Le Bassin de Marennes, une collectivité qui se veut exemplaire

En sensibilisant les agents

Afin qu'ils puissent intégrer au quotidien les enjeux du développement durable dans leurs missions, une formation a été proposée aux 44 agents de l'intercommunalité. Aux côtés du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Marennes-Oléron, ils ont eu à cette occasion la possibilité d'en apprendre plus et d'échanger sur le sujet.

En fédérant les élus

Le 15 septembre dernier, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a réuni l'ensemble des élus municipaux et communautaires du territoire pour parler de développement durable. Maires, conseillers communautaires et élus municipaux... plus d'une soixantaine d'élus se sont déplacés. Accompagnés par les services de la collectivité et le CPIE Marennes-Oléron, les participants ont échangé sur le sujet.

Parmi les quelques idées issues de ces échanges est ressortie la volonté de :

- Développer les circuits courts notamment à travers des magasins de producteurs.
- Travailler avec les associations sur les éco-manifestations.
- Prendre conscience des enjeux de notre territoire sur le marais et la qualité de l'eau.
- Sensibiliser et éduquer les citoyens à l'environnement.

Comment mettre en place un Agenda 21 ?

1 Réaliser l'état des lieux du territoire / Le questionnaire

Dans un premier temps, nous réalisons un diagnostic du Bassin de Marennes au regard du développement durable afin d'en déterminer les enjeux majeurs. Pour cela, nous avons AUJOURD'HUI besoin de vous, de votre regard, de vos remarques !

LE QUESTIONNAIRE CI-JOINT EST LÀ POUR CELA. Il est important que vous y répondiez, toutes vos remarques seront prises en compte.

Vos réponses nous aideront à construire le diagnostic et à déterminer les axes de travail de notre Agenda 21.

2 Définir une stratégie d'actions / Un forum public

Vous, habitants, entrepreneurs, élus, représentants associatifs, serez tous conviés à une grande réunion publique de lancement de l'Agenda 21 de la Communauté de communes du Bassin de Marennes. C'est là que vous pourrez exprimer vos premières idées et rappeler aux élus communautaires les priorités qui sont les vôtres.

Forum Agenda 21, le 15 décembre 2015, Centre de loisirs et d'animation à Marennes.

Notez bien cette date, votre présence est indispensable !

3 Construire AVEC VOUS un plan d'actions pour demain

Une fois les enjeux définis, nous écrivons ensemble un programme d'actions concrètes, prenant en compte les projets déjà menés par la Communauté de Communes et les nouvelles idées que vous apporterez.

Des ateliers pour construire de véritables propositions d'actions seront organisés sur le territoire à partir de février 2015.

C'est sur cette base que les élus communautaires décideront d'un programme d'actions pour le développement durable du Bassin de Marennes.

Vos propositions compteront !



- 1342 : c'est le nombre de collectivités françaises qui disposent d'un Agenda 21
- Le magazine Vert & Bleu que vous tenez en mains est imprimé sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

Incivilités en déchèteries : on en parle ?



Deux déchèteries sont présentes sur le Bassin de Marennes : l'une au Bournet à Saint-Just-Luzac, qui est accessible aux particuliers et aux professionnels, et l'autre à La Madeleine au Gua, qui est uniquement ouverte aux particuliers.

Depuis plusieurs mois, les agents des déchèteries sont la cible d'incivilités, d'agressions physiques et verbales outrageantes de la part des usagers. Une situation que dénonce la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Christian Rambaud, le responsable des déchèteries sur le territoire témoigne.

« Cette année, les incivilités à répétition polluent le fonctionnement des déchèteries : passages forcés, agressions verbales, énervement, vols de matériaux, dépôts d'ordures ménagères dissimulés... Récemment, un monsieur qui volait du plastique en déchèterie n'a pas supporté que je le dérange pendant ses "emplettes". Après m'avoir insulté, il m'a foncé dessus avec sa camionnette. J'ai eu une ITT (incapacité temporaire de travail) de plusieurs jours. »

Des attitudes inacceptables

Une situation d'insécurité que la Régie des Déchets du Bassin de Marennes ne tolère pas. « Ces attitudes sont tout à fait inacceptables et peuvent s'avérer dangereuses pour la sécurité de tous » rappelle Frédéric Thiébeaux, responsable du Pôle Déchets.



des déchets verts... mais quoiqu'il advienne, je suis toujours bien reçue par les agents de déchèterie, même en cas d'affluence comme cet été ».



Un avis que partage Patrick Berg, maçon à Bourcefranc-Le Chapus : « Cela fait des années que je viens au Bournet pour jeter des chutes de bois, du tout-venant... l'accueil est super, il n'y a rien à dire. Je ne comprends pas les gens qui ne suivent pas leurs consignes et s'énervent contre eux. Ils font simplement leur travail, c'est tout ».

Christian Rambaud et ses collègues sont formés au métier d'agent d'accueil en déchèterie. Leur rôle est d'orienter le public pour déposer les différents déchets dans leurs bennes respectives ou les places appropriées.

« Nos déchèteries ne sont pas des débarras, mais des équipements publics dans lesquels les usagers du bassin marennais peuvent déposer certains types de déchets non pris en charge par la collecte traditionnelle et qui, pour la plupart, seront valorisés et recyclés pour une seconde vie ! » conclut-il.



« Christian Rambaud, devant le lieu de l'agression »

Rappel

Déchets non acceptés en déchèterie :

- X pneus
- X amiante
- X produits pharmaceutiques
- X ordures ménagères
- X sacs jaunes



Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de **respecter le règlement intérieur des déchèteries** qui est consultable en déchèterie et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.bassin-de-marennes.com

Toute infraction au règlement fera systématiquement l'objet d'une plainte déposée envers les contrevenants par le Président de la Communauté de Communes.

Bien trier, c'est aussi un métier !

La Ressourcerie Intercommunale de l'île d'Oléron, qui a récemment ouvert ses portes à Dolus-d'Oléron.



Meubles, bibelots, vaisselle, jouets, équipements sportifs, livres, outils de bricolage et de jardinage... pourquoi jeter ces objets alors qu'ils peuvent avoir une seconde vie ? Un partenariat avec l'association oléronnaise OCEAN offre cette nouvelle vie aux meubles déposés à la déchèterie du Bournet.

Afin de réduire les déchets sur le territoire et d'inciter notamment au réemploi, à la restauration et à la réparation d'objets, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes vient de signer une convention avec l'association oléronnaise OCEAN (Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous).

Explications de ce partenariat avec Mme Coissac, directrice de l'association OCEAN :

Présentez-nous votre association...

« L'association OCEAN existe depuis 20 ans. Elle a été créée à l'initiative d'élus oléronnaises qui souhaitent « lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes ». Depuis, l'association s'est développée. Le siège est toujours à Saint-Pierre-d'Oléron, mais nous avons désormais une ressourcerie à Dolus-d'Oléron (la seule de la région), une antenne au Château d'Oléron (banque alimentaire, situations d'urgence, d'hygiène...) et depuis peu à Bourcefranc-Le Chapus où l'on offre une seconde vie à tout ce dont vous voulez vous séparer (meubles, literie, vaisselle, jouets, livres...). Aujourd'hui, l'association OCEAN compte une vingtaine de salariés et une quarantaine de bénévoles.

Pourquoi offrir une deuxième vie à nos vieux meubles et autres bibelots ?

Parce que, chaque année, un habitant jette en moyenne 26 kilos de mobilier usagé. Ces objets sont en général jetés en déchèterie, dans le conteneur des tout-venant, ou pire, dans les ordures ménagères. C'est un gâchis que nous voulons et pouvons éviter !

Comment se passe la collecte de ces objets en déchèterie ?

Depuis juillet dernier, nous avons mis en place avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes un conteneur à cet effet. Il est accessible à la déchèterie du Bournet à Saint-Just-Luzac. Tous les habitants peuvent y déposer leurs meubles usagés, tables, matelas, chaises, canapés, armoires... sous le contrôle et le regard bienveillant des agents de la déchèterie, qui ont suivi une formation spécifique.

Et que deviennent les objets collectés ?

Ensuite, les agents de réemploi de notre association se déplacent au Bournet pour collecter le mobilier, puis le rénover, le recycler, pour le revendre à moindre coût dans nos différents sites, ouverts à tous. Néanmoins, il faut savoir que notre objectif final est de réemployer avant tout les objets collectés ! »



« Meubles et objets quasi-neufs sont récupérés au Bournet. »

+ d'infos

- Vous souhaitez en savoir + sur l'association OCEAN ? Devenir bénévole ? Faire un don ?

Association OCEAN,
10 rue de la Corderie, à Saint-Pierre-d'Oléron,
05 46 75 14 93

- Vous voulez faire un geste et déposer vos meubles et autres objets en déchèterie ?

La déchèterie du Bournet à Saint-Just-Luzac est ouverte de novembre à février :

- le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h et de 14h à 17h
- le mercredi de 14h à 17h
- le dimanche de 9h à 12h

05 46 85 41 37

Facturation : paiement de la part variable

Comme vous le savez, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères appliquée sur le Bassin de Marennes est une redevance incitative « à la levée uniquement » (et non au poids !). Elle est calculée sur la base de votre contenant (bac ou sac) et sur le nombre de ramassages.

Ainsi, en fin d'année, vous recevrez dans votre boîte aux lettres la deuxième partie de votre facture. Celle-ci comprendra les 20 % restant de la part fixe (abonnement basé sur le type de contenant : bac ou sac) et la part variable qui concerne le nombre de levées ou de rouleaux de sacs effectifs jusqu'au 31 octobre 2015. Les levées ou sacs consommés du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015 seront facturés à la première échéance 2016.



Un doute sur le tri ?
Appelez-nous au

0 805 707 887 Service & appel gratuits



Plus de tri et moins de déchets ménagers : bravo à tous !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 934 tonnes d'ordures ménagères collectées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2015. C'est 694 tonnes de moins que l'an passé, soit 46 kg par habitant. Une baisse de 26,4 % due aux bonnes pratiques du tri, aux opérations de sensibilisation menées par l'intercommunalité et, aussi et surtout, grâce à vos efforts de réduction des déchets !

Place aux jeunes sur le Bassin de Marennes...



Tu as entre 12 et 17 ans ? Envie de sortir, de mener des projets, de te retrouver entre amis ? Les locaux jeunes sont faits pour toi ! Pour t'en convaincre, voici une petite présentation de ces lieux d'accueil où règnent la bonne humeur et la convivialité.

Qu'est-ce que les locaux jeunes ?

Les locaux jeunes sont des structures intercommunales qui accueillent les adolescents et veillent à développer chez eux la prise de responsabilité, l'autonomie et leur épanouissement personnel.

Que proposent-ils ?

Animés par les directeurs, les locaux sont des lieux de rencontre et de partage. Ils donnent également la possibilité aux jeunes :

- d'organiser des sorties
- de participer à des activités (bowling, laser game, quad, cinéma, randonnée, concert...)
- de réaliser des projets d'autofinancement (lavage de voiture, vente de gâteaux...)
- de programmer des séjours (à la mer, à la montagne...).

Qui est concerné ?

Tous ceux qui sont âgés de 12 à 17 ans et qui résident sur le Bassin de Marennes ainsi qu'à proximité.

Combien ça coûte ?

L'adhésion revient à 10€/an par jeune et donne accès aux quatre locaux jeunes du territoire Bourcefranc-Le Chapus, Le Gua, Marennes, Saint-Just-Luzac.

Comment s'inscrire ?

C'est simple, il te suffit de :

- retirer un dossier d'inscription auprès de l'un des locaux jeunes (également téléchargeable sur www.bassin-de-marennes.com)
- le remplir puis le remettre au directeur du local concerné
- prendre connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter.

Tu hésites à t'inscrire ?

Viens découvrir les locaux jeunes lors d'un ou deux après-midi avant de te décider. **C'est gratuit !**

Le Local Jeunes de Saint-Just-Luzac



«

Baptiste 14 ans, Tiphaine et Ilona 11 ans 1/2 accompagnés de Noémie Guilhameau, directrice temporaire du local.

Depuis quand êtes-vous inscrits au local jeunes ?

Tiphaine et Baptiste :

On s'est inscrits il y a deux semaines.

Ilona : *Je ne suis pas encore inscrite. Pour l'instant je viens découvrir ce que propose le local.*

Qu'est-ce qui vous plaît en particulier au local jeunes ?

Il y a toujours quelque chose à faire au local. Pendant les vacances, nous avons construit ce fauteuil avec le local jeunes de Marennes, nous sommes allés faire du futsal (football en salle) avec les autres jeunes... Et prochainement, nous envisageons de faire une activité manuelle en créant des porte-clés en pâte Fimo.

• Contact :

Audrey Thiollet, Directrice
(Noémie Guilhamou, Directrice temporaire)
Rue de la Rigoletterie
17320 Saint-Just-Luzac
Tél. 05 46 75 07 42 / 06 27 06 18 67
localsdesjeunes-st-justluzac@orange.fr

Le saviez-vous ?

Pour les ados et jeunes adultes, la Communauté de Commune du Bassin de Marennes propose aussi :

• Un Réseau baby-sitting

Tu as 16 ans et + ? Tu as envie de travailler ? Tu es disponible en soirée, le week-end, le mercredi ou pendant les vacances scolaires ? Rejoins le réseau baby-sitting au 05 46 85 76 92

• Le Contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Tu souhaites bénéficier d'un accompagnement scolaire adapté et gratuit ? Et tu es scolarisé(e) au Collège Jean Hay à Marennes ? Appelle-nous au 05 46 85 76 92

• La Mission Locale Rochefort Marennes-Oléron à ton écoute

Construis ton avenir professionnel ! La Mission Locale vient à ta rencontre au Local Jeunes de St-Just-Luzac. Pour prendre rendez-vous appelle le 05 46 99 06 00

Rencontre avec les 4 locaux jeunes

Le Local Jeunes de Bourcefranc-Le Chapus



Nicolas Mulot, directeur du local entouré de Maxime et Kyllian, 13 ans et de Tom et Laurian, 14 ans.

Depuis quand êtes-vous inscrits au local jeunes et pour quelles raisons ?

Tom : Je suis inscrit au local depuis deux ans et j'adore aller à celui de Bourcefranc-Le Chapus car le directeur est super sympa !

Laurian : Moi aussi, j'y viens depuis deux ans. Ce que j'apprécie, c'est d'avoir à disposition de nombreux jeux au local, dont le billard, la console de jeux...

Maxime : Depuis un an, au lieu de m'ennuyer chez moi, je retrouve ici mes copains. Ça occupe mes vacances.

Kyllian : D'ailleurs on fait beaucoup d'activités (bowling, quad, vtt...) et le top, c'est qu'elles sont abordables, car à tarif réduit.

Qu'aimeriez-vous faire de plus au local ? Avez-vous des projets ?

Tous : On aimerait aller au salon du Jeu Vidéo, faire encore des soirées barbecue, des sorties piscine... et acheter de nouveaux jeux comme un flipper !

• Contact :

Nicolas Mulot, Directeur
5 bis rue Gambetta
17560 Bourcefranc-Le Chapus
Tél. 05 46 36 85 08 / 06 25 64 08 23
ass-jeunes-bourcefranc-le-chapus@wanadoo.fr



[f pel.bassin-demarenes](https://www.facebook.com/pel.bassindemarenes)
[cdc.bassin-demarenes](https://www.facebook.com/cdc.bassin-demarenes)

[t CdC_Marenes](https://www.tumblr.com/CdC_Marenes)

www.bassin-de-marenes.com

Le Local Jeunes du Gua



De gauche à droite : Morgan, 14 ans, Clément, 12 ans, Quentin et Enzo, 13 ans, accompagnés de Myriam Pannier, directrice temporaire du local.

Depuis quand et pourquoi vous êtes-vous inscrits au local jeunes du Gua ?

Quentin : J'habite Le Gua et je fréquente le local depuis le début de l'année. J'y suis parce qu'on m'en a parlé. Ce qui me plaît c'est qu'il n'y a pas de contraintes. Au local, je suis avec mes copains et je m'en suis aussi fait des nouveaux !

Clément : Moi je suis de Pont L'abbé et je viens au local depuis un an. Avant d'être inscrit, j'accompagnais déjà mon grand frère lorsqu'il venait au local. Ça me plaît de pouvoir retrouver mes amis, de jouer à l'ordi, à la PS3... et surtout les sorties sont moins chères.

Morgan : Je suis Nieullais et inscrit au local depuis un an. Je l'ai connu grâce à Quentin qui m'en a parlé. Lorsque je viens ici, je retrouve mes copains du collège de Saujon. D'ailleurs, je fais aussi de la pub auprès d'eux !

Enzo : Je viens de m'inscrire aujourd'hui ! C'est Quentin qui m'a donné envie de m'inscrire. Là, je découvre, même si je suis du Gua.

Qu'est-ce qui vous plaît au local ? Avez-vous des projets ?

Morgan : En venant ici, je sors de chez moi, je change d'air. Au moins, pendant les vacances d'été, je ne suis pas resté à rien faire. J'ai participé avec les autres au choix des activités, des sorties...

Quentin et Clément : On aimerait beaucoup aller au paintball, au laser game, faire des ateliers cuisine...

• Contact :

Jeanne Marquis, Directrice
(Myriam Pannier, Directrice temporaire)
13 rue Samuel Champlain - 17600 Le Gua
Tél. 05 46 05 91 43 / 06 27 64 00 79
fdj2@orange.fr

Le Local Jeunes de Marennes



Philippe Mérabet, directeur du local, entouré de Lucie, 12 ans, Elodie, 12 ans, Emma, 14 ans, Lise, 14 ans et Rémy, 11 ans 1/2.

Depuis quand et pourquoi vous êtes-vous inscrits au local jeunes ?

Nous nous sommes inscrits cette année. Nous ne connaissions pas forcément le local de Marennes auparavant. C'est grâce aux dépliants distribués au Collège Jean Hay, par Philippe, que nous avons pris connaissance du local.

Qu'est-ce qui vous plaît au local (sorties, activités, projets..) ?

Ce qui nous plaît, c'est d'avoir accès à une multitude d'activités (initiation au kickboxing, atelier artistique « bois flotté »), de sorties à l'extérieur (kayak, vélo, plage, marché de nuit, concert...) Cet été, nous avons construit ces meubles de jardin à partir de palettes récupérées auprès de grossistes en matériaux.

Qu'aimeriez-vous faire de plus ? Avez-vous des projets ?

Il y a beaucoup d'activités que l'on pourrait organiser. Un marché de Noël ?

• Contact :

Philippe Mérabet, Directeur
1 rue Alsace Lorraine - 17320 Marennes
(Gymnase Henri Aubin)
Tél. 07 77 83 50 16
localjeunesmarennes@gmail.com

Vie de l'intercommunalité

CIAS : récompenses et départ à la retraite



Le 11 septembre dernier, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et son conseil d'administration se sont réunis à Marennes afin de fêter le départ à la retraite d'un agent et la remise de trois médailles.

Mme Brigitte De Oliveira s'est vue remettre une médaille d'argent pour ses 20 ans de service ; Mme Dominique Fagot et Mme Betty Bouvet ont, elles, reçu une médaille de vermeil pour leurs 30 années passées au CIAS.

Un moment convivial marqué par la présence Mickaël Vallet, Président de la Communauté de Communes de Marennes, fier de leur implication.

Vue du Marais de Brouage depuis la tour de Broue à Saint-Sornin.



Une Entente intercommunautaire pour la gestion du marais de Brouage

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont décidé de s'associer pour animer de manière conjointe et concertée l'ensemble des actions de préservation et de valorisation du marais de Brouage.

Les acteurs du marais de Brouage ont exprimé la volonté de créer, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, un contrat territorial pluriannuel, lequel permettra de définir un programme complet de gestion concertée et cohérente de ce marais.

Toutefois, le marais de Brouage est sous la compétence territoriale de deux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO). Afin de faciliter la gouvernance de ce projet en termes d'animation et de gestion, ces deux collectivités ont décidé de se constituer par convention, en Entente intercommunautaire.

Apporter une vision globale et mutualiser les moyens humains et financiers

Les enjeux inhérents au marais de Brouage dépassant le cadre strict de ce Contrat territorial, les élus communautaires ont par ailleurs souhaité élargir l'objet de la Convention d'Entente à l'ensemble des actions pouvant être menées sur le marais de Brouage.

Cette instance de réflexion et de discussion permettra d'apporter une vision globale sur les actions de préservation du marais, et de mutualiser les moyens humains et financiers indispensables à leur réussite.

La gouvernance de cette Entente sera assurée par 3 élus titulaires et 1 élu suppléant pour chacun des deux EPCI. Il n'y a pas de Président et les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Cette instance de concertation n'ayant pas de personnalité morale, c'est la Communauté de Communes du Bassin de Marennes qui est désignée par convention, maître d'ouvrage du contrat territorial (structure référente). Les deux EPCI assureront une animation conjointe du contrat, chaque EPCI mettant à disposition un référent administratif et technique.

Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

- Titulaires :
M. Mickaël Vallet
M. Jean-Marie Petit
M. Guy Proteau
- Suppléant : M. Joël Papineau
- Chargé de mission : M. Laurent Pouzin

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

- Titulaires :
M. Denis Rouyer
M. Alain Burnet
M. Jean-Marie Gilardeau
- Suppléant : M. Bruno Bessaguet
- Chargé de mission : Mme Julie Mariton

« L'objet de la convention d'entente à été élargi à l'ensemble des actions pouvant-être menées sur le marais de Brouage »



Contact

Laurent Pouzin
Chargé de mission Zones Humides
05 46 85 38 50
zones.humides@bassin-de-marennes.com

La charte, une autre façon de s'engager dans Natura 2000 !

La maraîchine,
une race bovine à préserver



Complétant les Mesures Agro-Environnementales (aides financières annuelles) et les contrats Natura 2000 (aides financières sur devis et factures), la charte Natura 2000 permet à chacun de s'engager volontairement en faveur de Natura 2000.

Signée pour une durée de 5 ans par les titulaires de droits réels ou personnels, la charte Natura 2000 comporte des recommandations générales et des engagements volontaires pour chaque grand type de milieu : estran, marais, dune, boisement...

La démarche d'adhésion est basée sur le volontariat. Rencontre avec l'un des derniers signataires, Félix Papin.

Vous êtes le président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de St Jean d'Angle. Pouvez-vous nous expliquer le rôle de cette structure ?

« L'ACCA est une association de chasseurs, avec agrément préfectoral, qui réunit plus de 200 adhérents. Elle compte aussi dans ses rangs des non-chasseurs, propriétaires de marais. Nos activités principales consistent à lâcher du gibier, entretenir le territoire, aménager des parkings de chasse et délimiter les réserves (ndlr. pour favoriser le développement de la faune sauvage, chaque ACCA doit mettre au moins 10 % de son territoire en réserve de chasse).

L'ACCA a engagé une démarche d'acquisition de marais. Dans quel but ?

Nous souhaitons éviter l'abandon du marais, le changement de culture ou encore la spéculation. Nous achetons donc des parcelles de marais sur lesquelles nous installons des fermiers afin de continuer à entretenir le milieu. L'ACCA est actuellement propriétaire de 40,4 ha de marais.

Pourquoi avez-vous décidé de signer une charte Natura 2000 ?

La charte Natura 2000 n'est pas contraignante : les engagements correspondent aux pratiques actuelles et elle permet de bénéficier de certains avantages fiscaux... En effet, le propriétaire est exonéré à 100 % de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et, dans le cas d'une succession ou d'une donation, d'être exonéré aux trois quarts des droits de mutation. Ce qui n'est pas négligeable !

Cette exonération va permettre à l'ACCA d'économiser environ 3 000 €, somme qui sera réinvestie dans l'entretien du marais (pose de barrières, réalisation de clôture, curage de fossés). D'ici peu, nous allons nous en servir pour poser 1 500 mètres de clôture chez l'un de nos éleveurs.

Aviez-vous des a priori sur Natura 2000 ?

Oui car j'ai entendu tout et n'importe quoi sur Natura 2000. Des idées préconçues comme quoi en adhérant à la charte, nous n'aurions plus accès à nos terrains, nous ne pourrions plus chasser... Ce qui n'est pas le cas. Je pense qu'il faut être intelligent et dépasser les qu'en-dira-t-on, les a priori que l'on se fait sur chacun. Vous savez, je suis chasseur, j'ai mes convictions mais j'entretiens aussi des relations cordiales avec des membres de la LPO (ndlr. Ligue pour la Protection des Oiseaux) par exemple. L'un n'empêche pas l'autre. »

A savoir

Plusieurs propriétaires ont adhéré à la charte sur les sites Natura 2000 animés par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. A ce jour, 16 chartes Natura 2000 ont été signées, couvrant plus de 237 ha. Différents types de milieux sont concernés : les prairies, les fossés à poissons, les boisements mais aussi les tonnes de chasse.

d'infos

La charte est téléchargeable sur le site marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr



Félix Papin, président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de St-Jean d'Angle, l'un des signataires de la charte.

Contact

Gaëlle Kania
Chargée de mission
Zones Humides et Natura 2000
05 46 85 98 41
natura2000@bassin-de-marennes.com

ZAE Fief de Feusse : un sellier garnisseur nouvellement installé à Marennes

La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux. La Communauté de Communes conçoit, aménage ou commercialise pour ce faire des zones d'activités. Elles sont au nombre de 6, dont la Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse à Marennes qui s'étend sur une surface de 10 hectares et qui compte 17 entreprises dont la Sellerie du Littoral qui s'est installée récemment sur la zone.



Rencontre avec Christophe Esclavard, sellier garnisseur qui a choisi de lancer son affaire à Marennes.

Pouvez-vous présenter votre entreprise en quelques mots ?

«J'ai créé cette entreprise le 1^{er} août 2015, j'en suis le dirigeant et l'unique employé.

Je confectionne des sièges, des habillages et aménagements intérieurs (coffres, intérieurs de portières) pour tous les véhicules motorisés. Je répare également des bâches en PVC pour remorques ou encore des capotes de cabriolet. Je crée également à la demande et sur mesure du mobilier (tête de lit, fauteuils...). Mes clients sont aussi bien des professionnels (mécaniciens, carrossiers...) que des particuliers (motards...). Être chef d'entreprise est une première pour moi, car je travaillais autrefois dans les métiers du bâtiment.

Pour des raisons médicales, j'ai dû me réorienter mais j'en suis très heureux.

Pourquoi le métier de sellier garnisseur* ?

Je me suis orienté vers ce métier manuel car c'est quelque chose qui m'a toujours attiré. Il y a deux ans, j'ai voulu me lancer et créer mon entreprise, mais avant d'ouvrir cette sellerie il y a eu plusieurs étapes. J'ai commencé par me former au métier de sellier garnisseur au CRP (Centre de Rééducation

Professionnelle) de Clairvivre en Dordogne d'où je suis originaire. J'ai appris à habiller l'intérieur de voitures, de bateaux de luxe et de collection, mais aussi fabriquer des coussins, confectionner et poser des sièges.

Avez-vous bénéficié d'une aide, d'un accompagnement ?

Oui, grâce à de précieux conseils (voir page 11), j'ai eu connaissance des aides attribuées aux entreprises par la Région Poitou-Charentes. J'ai notamment bénéficié d'une BRDE (Bourse Régionale Désir d'Entreprendre, aide forfaitaire de 1 000 € mini à 10 000 € maximum définie en fonction de la situation et les besoins réels du porteur de projet).

Pourquoi vous êtes-vous installé sur la ZAE Fief de Feusse à Marennes ?

En prospectant sur le Pays Marennes-Oléron, j'ai constaté qu'il y avait de la demande, des clients potentiels (particuliers comme professionnels) et pas forcément d'offres à moins d'une cinquantaine de kilomètres. Au début, il est vrai que je souhaitais m'installer sur l'île d'Oléron mais avec l'histoire du pont payant et les soucis de circulation estivale, cela m'a refroidi. Alors je me suis intéressé au Bassin de Marennes. La Zone du Riveau à Bourcefranc-Le Chapus étant au complet, je me suis dirigé vers la Zone Fief de Feusse à Marennes, à proximité de la route Rochefort-Ile d'Oléron

qui est très empruntée par les autos. Lorsque ce local s'est libéré, je m'y suis installé, tout simplement.

Avez-vous des projets ?

Actuellement, je suis en train de travailler sur la conception d'un site Internet afin de promouvoir mon activité. Ce projet verra bientôt le jour grâce au chèque numérique, une aide mise en place par la Région Poitou-Charentes, dont j'ai pu bénéficier. Et si les affaires marchent, à plus long terme, j'aimerais pouvoir embaucher. L'avenir nous le dira.

Des attentes en particulier ?

Oui, j'ai des attentes notamment en matière d'aménagement de la zone, qui selon moi est à améliorer. D'un point de vue accessibilité, j'aimerais aussi que la signalétique soit plus claire.»

* À ne pas confondre avec le métier de sellier de harnacheur, qui lui fabrique des articles de sellerie de type selles, harnais, protections du cheval, bagages...

Contact

Sellerie du Littoral
Rue des Droits de l'Homme
ZAE Fief de Feusse
17320 MARENNES
05 46 08 34 82
f Sellerie du Littoral



Visite de l'exploitation ostréicole David Hervé : l'innovation comme moteur de développement



« La stratégie reste orientée vers la qualité des huîtres et la différenciation : les gammes de produits. »



Jeu 17 septembre, les élus du Bassin de Marennes ont rencontré l'entreprise de David Hervé à Saint-Just-Luzac. Une visite qui s'inscrit dans un programme lancé il y a trois ans pour mieux connaître les professionnels du territoire.

Objectif des visites d'entreprise : cerner leurs attentes et mieux comprendre leurs problématiques afin de les accompagner pour l'avenir. A cette occasion, Mickaël Vallet, Président de la Communauté de Communes du Bassin et du Pays Marennes Oléron, Joël Papineau, Vice-Président en charge du Développement économique, Ghislaine Bégu Le Rocheleuil, Maire de Saint-Just-Luzac et les techniciens en charge du Développement économique ont fait le déplacement.

Une entreprise familiale qui voit grand

Originaire de La Tremblade, David Hervé reprend en 1995 l'exploitation familiale : des claires situées sur la rive droite de la Seudre, qui appartenaient à son père. Diplômé d'une école de commerce, David Hervé s'attelle dans un premier temps à développer l'activité de son entreprise ostréicole. La production d'huîtres passe alors de 20 à 420 tonnes par an, dont 60 % partent à l'exportation.

Son père, qui lui a transmis son savoir-faire concernant la culture des pousses en claire, lui permet de se lancer dans le métier avec un haut respect de l'huître : une huître haut de gamme qu'il produisait déjà à l'origine.

Cette phase de croissance de la production n'est toutefois pas l'objectif recherché par l'entreprise. La stratégie reste orientée vers la qualité des huîtres et la différenciation : les gammes de produits. Les connaissances en matière de marketing, de packaging, de commerce, de communication, voire même en langues étrangères, de David Hervé et

de sa compagne ont joué un rôle important dans le développement de l'entreprise.

Mais leur changement de pratiques ne se limitent pas à la partie commerciale. Une part de l'activité est également consacrée à l'amélioration des modes de production des huîtres. À travers la description que David Hervé fait de son activité, on comprend que l'innovation est au cœur de la réussite de l'entreprise. Toutefois, en plus de cet aspect hautement technique du métier, la qualité humaine de la personne garde toute son importance, parce que malgré tout, les relations commerciales se jouent aussi sur un plan relationnel et humain. Et là encore, David Hervé, ancien rugbyman, a les atouts pour réussir.

Contact
Huîtres David Hervé
Chemin du Fenard
17320 SAINT-JUST
05 46 36 03 88
contact@davidherve.com
www.davidherve.com



Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

Vous avez une idée, une envie de concevoir votre propre emploi en créant ou en reprenant une activité ? Vous souhaitez être aidé pour définir votre projet et recherchez une aide financière pour le démarrage de votre activité ? La Région Poitou-Charentes vous accompagne.



Christophe Cinquin
Responsable du Développement Économique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
au 06 23 58 92 12

Romain Peyraud
Responsable Economie locale et création/reprise d'entreprise au Pays Marennes-Oléron
au 06 30 06 32 66
ou rendez-vous sur www.poitou-charentes.fr

Amélioration de l'habitat : des aides exceptionnelles jusqu'au 31 décembre 2015



« Apporter un soutien technique et financier aux propriétaires du bassin marennais dans leur projet de rénovation. »

L'approche de l'hiver vous amène à vous interroger sur le confort de votre logement : est-il bien isolé ? Votre chauffage est-il adapté ? Est-il possible de réaliser des économies d'énergie pour un budget raisonnable ? Pouvez-vous bénéficier d'aides financières ? Le PIG apporte des réponses.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et ses partenaires vous accompagnent notamment dans l'amélioration de la performance énergétique de votre logement grâce au Programme d'Intérêt Général (PIG).

Le but de cette opération ? Apporter un soutien technique et financier aux propriétaires du bassin marennais dans leur projet de rénovation.

En quoi consiste le PIG ?

Jusqu'au 31 décembre 2015, le Programme d'Intérêt Général poursuit 5 objectifs majeurs :

- améliorer le confort et la qualité énergétique des logements existants, notamment pour les personnes à ressources modestes ou celles vivant dans de mauvaises conditions d'habitat
- sensibiliser les propriétaires aux travaux d'économies d'énergie et traiter les situations de précarité énergétique
- adapter et rendre accessible l'habitat des personnes à mobilité réduite
- lutter contre les logements insalubres et indignes
- développer l'offre locative privée à loyer maîtrisé

Qui est concerné ?

Sont concernés :

- Les logements de plus de 15 ans situés sur le Bassin de Marennes
- Les propriétaires occupants (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires bailleurs qui souhaitent réhabiliter leurs logements.

D'où proviennent ces aides ? A combien s'élèvent-elles ?

Les aides proviennent principalement de :

- L'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) dont les aides s'élèvent au taux de 35 à 50 % du montant des travaux. Selon les revenus, une prime peut également être attribuée.
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes qui participe à hauteur de 500 € si des travaux d'économies d'énergie ou d'autonomie sont réalisés.

- D'autres financeurs (caisses de retraites...)

En fonction de votre projet, les aides financières peuvent atteindre plus de 70 % de montant des travaux.

Où se renseigner ?

Missionné par la Communauté de Communes, le PACT 17 vous accompagnera gratuitement dans votre démarche de travaux. Contactez Marion Vincent du PACT 17 au 05 46 07 49 95 afin de convenir d'un rendez-vous lors des prochaines permanences :

2 et 16 novembre, 7 et 21 décembre :

- **De 10h à 12h**

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch
17320 MARENNES

- **De 13h30 à 15h30**

Médiathèque du Gua
Salle Informatique (1^{er} étage)
13 rue Samuel Champlain
17600 LE GUA

Pour toute autre question, la Communauté de Communes est à votre écoute au 05 46 85 98 41.



Le savez-vous ?

En trois ans, l'opération « Amélioration de l'habitat » a connu un vrai succès. Le bilan du PIG au 31 décembre 2014 s'établissait à :

- 72 logements améliorés dont :
66 financés pour des travaux d'économie d'énergie et 6 adaptés au handicap ou au maintien à domicile
- 880 220 € de subventions accordées (dont 37 000 € par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes)
- 1 017 740 € ; montant total de travaux engagés HT
- Soit un taux de subvention moyen de 86 %

**Alors pourquoi pas vous ?
Renseignez-vous avant
d'engager vos travaux !**

Une réhabilitation complète est plus facilement envisageable grâce aux aides à l'amélioration énergétique.



Propriétaire occupant d'un logement à Bourcefranc-Le Chapus

Monsieur A. a réalisé des travaux d'économie dans son logement : isolation des combles, remplacement de la chaudière et des menuiseries.

Montant des travaux : 11 000 €.

Il a bénéficié de **subventions de l'Anah, du Programme Habiter Mieux et de la Communauté de Communes** à hauteur de 7 450 €, **soit 68 % du montant TTC des travaux.**

Propriétaire bailleur d'un logement vacant à Marennes

Mme T. a totalement réhabilité un T3 de 70 m² pour un montant total de travaux 32 000 €. Elle s'est engagée à pratiquer un loyer conventionné après les travaux, soit 372 €. Elle a bénéficié de **subventions de l'Anah et de la Communauté de Communes** à hauteur de 16 000 €, **soit 50 % du montant TTC des travaux.**

Les partenaires :



Résidence Les Coquelicots au Gua : 8 logements à loyer modéré

Les élus lors de l'inauguration.



Le 17 septembre dernier eu lieu l'inauguration de la résidence « Les Coquelicots », située rue Eugène Fromentin sur la commune du Gua. Huit logements locatifs sociaux ont été réalisés par le promoteur Elysée Océan (agréé association Maison de Qualité) dans un quartier pavillonnaire.

Une opération dont Patrice Brouhard, le maire du Gua, et son conseil municipal se félicitent : « *La municipalité ne peut qu'approuver la construction de ces logements sociaux de grande qualité au loyer accessible pour les habitants de maintenant ou à venir.* » Grâce à de très hautes performances énergétiques (Réglementation Thermique 2012), les logements assurent un hébergement spacieux et de qualité de type 2 et 3.

Confort et économies d'énergie

Orientés vers le sud, ils bénéficient d'une solution au gaz de ville pour le chauffage (plancher chauffant) et de l'eau chaude sanitaire, qui reposera sur une chaudière à micro-accumulation.

Tout a été pensé pour que les locataires profitent de leur logement dans le confort, tout en réalisant des économies d'énergie.

D'un montant total de 700 000 €, la CdC du Bassin de Marennes a participé financièrement à ce projet en attribuant la somme de 24 000 € (soit 3 000 €/logement) dans le cadre du PLH (Programme Local de L'habitat) mené sur le territoire.

Mickaël Vallet, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a rappelé la nécessité et le but des logements sociaux sachant que « *80 % de la population sur le Bassin de Marennes y est éligible.* »

Un projet mené par :



Santé et sécurité au travail, l'affaire de tous



» Sébastien Palluas, qui porte les bouchons d'oreilles moulés fournis par la municipalité.

Fin 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a mis en place, avec le soutien du CDG 17 (Centre de gestion de la Charente-Maritime) et l'aide financière du Fonds national de prévention, un service mutualisé "santé et sécurité" au travail au bénéfice de l'ensemble du territoire. Explications.

Cette création de ce service vise à conseiller et assister l'intercommunalité et ses communes membres dans leur démarche de prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, une préventrice a été recrutée pour une durée de deux ans.

En 2014, le service santé et sécurité au travail a œuvré dans différents domaines :

- **Rédaction et suivi des documents obligatoires :** Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, registre de santé et de sécurité...
- **Aspect médical et conditions de travail :** suivi des aptitudes, suivi des visites, aménagement des postes de travail...
- **Formation et sensibilisation aux thématiques :** HACCP (identification et maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments), analyses des dangers, habilitation électrique des agents, autorisation de conduite des agents, plan de formation mutualisé...
- **Contrôle et vérification :** suivi de la sécurité incendie, utilisation

et stockage des produits chimiques...

- **Gestion/Budget**
- **Formation, matériel de sécurité, aménagement de poste/ergonomie...**

Rencontre avec les agents techniques de Nieulle-sur-Seudre

Comme l'ensemble des agents du territoire, les employés techniques nieullais ont activement participé à l'évaluation des risques professionnels, qui constitue une étape cruciale dans cette démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

Sébastien Palluas, adjoint technique référent, et ses collègues Benoît Papineau et Joël Morinet nous expliquent en quoi le « document unique d'évaluation des risques professionnels » piloté par l'intercommunalité a changé leur quotidien : « Cette politique commune de santé et de sécurité nous a apporté un soutien et nous a donné l'opportunité de prendre du recul sur ce que nous faisons » affirme Sébastien Palluas. « En évaluant les besoins et les risques que

nous rencontrons chaque jour avec mes collègues, nous avons pu agir en prévenant certains dangers. Depuis, la municipalité nous a équipé de chaussures de sécurité et de combinaisons de travail à haute visibilité afin de signaler notre présence. Des bouchons d'oreilles sur mesure nous ont également été fournis pour nous protéger du bruit... » Des équipements qu'ils ont obligation de porter dans l'intérêt de tous.

Une formation sur l'amiante

« Je dois dire que nous apprécions grandement l'évolution de nos conditions de travail. Elles nous protègent, elles nous évitent une fatigue inutile... » ajoute-t-il.

Parallèlement à cette démarche de prévention et de sécurité, la municipalité laisse la possibilité aux agents de suivre des formations pour répondre aux attentes et aux questions des citoyens. « Prochainement, je vais assister à une réunion d'information sur l'amiante. Un matériau interdit depuis les années 90, mais qui est toujours présent dans de nombreux bâtiments. C'est mon devoir d'en savoir plus car régulièrement des habitants ou des professionnels nous demandent comment s'en débarrasser. »

Ces échanges intercommunaux autour de la thématique santé-sécurité ont également permis d'entretenir le dialogue entre les sept communes du bassin marennais. « En discutant avec mes collègues des services techniques environnants, nous avons envisagé la possibilité de mutualiser davantage nos équipements. Chose que nous faisons déjà avec mes collègues de Saint-Just Luzac qui nous prêtent la nacelle afin d'installer les décorations de Noël. »



↑ Benoît Papineau et Joël Morinet, du service technique de Nieulle-sur-Seudre, en tenue de sécurité.

Itinéraires cyclables : en piste !



» 70 km d'itinéraires cyclables quadrillent notre territoire.

Équipement sportif : le chantier se poursuit

Sur la Zone d'Activités Économiques Fief de Feusse à Marennes, le chantier du stade d'athlétisme et du dojo se poursuit.

Cet été, de nombreux travaux ont été réalisés : pose des mâts d'éclairage de la piste d'athlétisme, revêtement en enrobé de la piste, création des bacs à sable pour la pratique du saut, réalisation d'aires pour le lancer de poids, de marteau, de javelot, espaces pour le saut à la perche, en hauteur ou encore rivière de steeple, engazonnement de la partie centrale, terrassements des bassins de récupération des eaux de pluie...

Mutualisés en un seul et même lieu, la livraison des deux équipements sportifs est prévue pour la fin de l'année 2015. Plus que quelques mois à patienter avant une ouverture au public en janvier 2016.



© Panoramic Bretagne

Pratique sportive largement adoptée en France, le vélo sous toutes ses formes (vélo route, cyclo-sports, VTT...) contribue à favoriser la découverte d'un territoire. Le Bassin de Marennes bénéficie d'une situation privilégiée entre océan et marais de Brouage et de la Seudre. Profitons-en !

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes aspire à faire découvrir, aux habitants et aux personnes de passage, le patrimoine qu'ils côtoient mais dont ils ne soupçonnent pas toujours la richesse.

Ainsi depuis 2005, l'intercommunalité mène une politique de développement de son réseau d'itinéraires cyclables afin de créer des liaisons entre les communes.

Aujourd'hui, environ 70 km d'itinéraires cyclables balisés (les Chemins de la Seudre, la Vélodyssée et d'autres itinéraires intercommunaux) quadrillent le Bassin de Marennes.



© Vélodyssée CMT 77

Quoi de neuf ?

Une piste cyclable de 1 045 m située derrière le camping municipal de Bourcefranc-Le Chapus reliera prochainement l'école de voile à l'aire de camping-cars le long de la plage. Début 2016, ce tracé remplacera l'itinéraire déjà existant sur la digue de la plage à Bourcefranc-Le Chapus mais sujet à un ensablement régulier. Le marché concernant la réalisation de ces travaux vient d'être attribué à l'entreprise Colas pour un montant de 56 959,20 € HT. Le démarrage des travaux commencera dès la fin octobre-début novembre de cette année.

» La Communauté de Communes continue d'investir dans l'aménagement de pistes cyclables.



© Istock



FORUM Agenda 21

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 À 18H30

CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION À MARENNES

Habitants, entrepreneurs, élus, représentants associatifs...
jeunes, actifs, retraités... nous sommes TOUS concernés
et tous conviés à ce forum de concertation.

- ▲ Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?
- ▲ Quels enjeux ? Quels objectifs ? Quelle méthode ?
- ▲ Quels sujets vous préoccupent ?

Venez nombreux, **pour en savoir plus, échanger
et poser vos questions !**



Le Bassin de MARENNES s'engage
pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE.

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR SOLIDAIRE.

